

## REGLEMENT RELATIF AUX BAREMES DE FRAIS ET AMENDES HOCKEY OUTDOOR – 2025/2026

### 1. Cotisations

1.1 Adultes	77€
1.2 U14/U16/U19	48,5€
1.3 U7 – U12	35€
1.4 Jeunes en adultes	28,50€
1.5 Membres non-joueurs (y compris membres récréatifs, trimmers, sans activité de jeu, et parahockey)	14€

### 2. Inscriptions d'équipes

2.1 Divisions adultes	124€/saison
2.2 Jeunes U14/U16/U19	41€/tour
2.3 Jeunes U7 à U12	31€/tour

### 3. Arbitrage

3.1 Arbitre non qualifié	15€
3.2 Fraude identité arbitre ou absence nom d'arbitre sur la feuille de match	25€
3.3 E-learning : coût inscription / prolongation inscription / chance supplémentaire examen	6€ / 1,5€ / 6€

### 4. Rencontres et rapports officiels

4.1 Validation rapport officiel hors délai	10€
4.2 Anomalie équipements	5€/anomalie
4.3 Publicité interdite maillot	125€/journée de compétition
4.4 Feuille de match papier à encoder par secrétariat	25€
4.5 Adaptation du score	10€ (pour le club visité)
4.6 Feuille de match incorrecte	25€

### 5. Forfaits

5.1 Forfait à temps (plus de 24h avant la rencontre)	100€
5.2 Forfait tardif (entre 4h et 24h avant la rencontre)	170€
5.3 Forfait absence d'équipe	200€
5.4 Forfait règlement	200€
5.5 Forfait qualification	125€
5.6 Forfaits répétitifs	Le double des amendes déjà imposées pour chaque forfait
5.7 Forfait général avant le début du Championnat	250€
5.8 Forfait général après le début du championnat	375€

### 6. Qualifications

6.1 Anomalies qualification	125€
6.2 Noyaux incomplets	75€/équipe
6.3 E-learning Joueurs à partir de U13 (infraction article 21 RS)	1 <sup>ère</sup> infraction : avertissement 2 <sup>ème</sup> infraction pour le même joueur : 25€ 3 <sup>ème</sup> infraction pour le même joueur : 50€ 4 <sup>ème</sup> infraction pour le même joueur : forfait qualification
6.4 Jeune jouant sans dérogation montante (article 20 - J)	1 <sup>ère</sup> infraction : 50€ 2 <sup>ème</sup> infraction pour le même joueur : forfait qualification

### 7. Sanction des comités

7.1 Comité contrôle	A l'appréciation du comité
7.2 Comité d'appel	A l'appréciation du Comité

### 8. Divers

8.1 Adresse manquante de membre	5€
8.2 Eclairage – recontrôle à charge du Club en cas de deuxième contrôle suite à un contrôle négatif	125€